

Croissance

+ 0,8 %

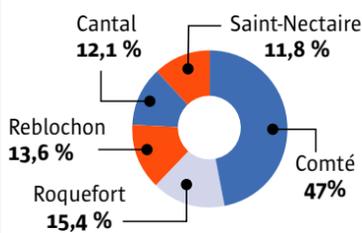
Le gain de croissance généré par la baisse des cours du pétrole selon Christine Lagarde.

Fromages

Le comté est bon

Premiers consommateurs de fromage, les Français plébiscitent de loin le comté devant le roquefort ou le reblochon.

Répartition de la production française de fromage sous appellation contrôlée



Retraite

37 %

La part des Français qui considèrent le passage à la retraite comme une libération.

Facilasol. Le groupe sous procédure de sauvegarde

Facilasol Group SA, la holding qui détient Facilasol et Facilasol Pose, entreprises de panneaux photovoltaïques, a été placée mardi dernier en procédure de sauvegarde par le tribunal de commerce de Saint-Malo (35). « Il s'agit davantage d'une opération technique permettant de récupérer un crédit d'impôt de 333.000 € qui sera utile pour la réorganisation. L'entreprise n'est pas en cessation de paiement », tient à préciser David Hernani, le directeur général. Pas d'effolement du côté de la direction : le carnet de commandes est rempli jusqu'à six mois et le chiffre d'affaires prévisionnel de 2015 est estimé à 9 M€. Le manque de visibilité de ces dernières années sur la filière des énergies renouvelables a fortement pesé sur l'activité du groupe. La suppression de la prime de 10 % accordée pour l'utilisation de panneaux solaires européens en avril 2014 a encore réduit le marché de Facilasol. David Hernani se veut cependant optimiste et confiant dans les perspectives portées par la loi de transition énergétique et la refonte du système d'aide au marché du photovoltaïque mais reste « dans l'attente des décrets d'application ».

Pompe à chaleur. Amzair passe à l'offensive

Reprise par deux cadres il y a deux ans après avoir été placée en redressement judiciaire, Amzair (15 salariés) retrouve l'ambition. L'entreprise de Plabennec (29), leader sur le marché français de la pompe à chaleur monobloc 100 % intérieure, vient de porter son capital de 261.000 à 555.880 €, afin de renforcer son équipe commerciale. Trois recrutements sont programmés dans les prochains mois. L'équipe de production devrait également être renforcée dans la foulée, puisque Amzair, ambitieuse de porter son chiffre d'affaires de deux millions d'euros cette année à cinq d'ici deux ans.

Poussins maltraités. Le parquet de Brest ouvre une enquête

Le parquet de Brest a ouvert une enquête préliminaire concernant une suspicion de maltraitance animale au couvoir Saint-François, de Saint-Hernin (29), près de Carhaix. Une procédure pénale qui fait suite à la publication sur le site internet de l'association L214 d'une vidéo, réalisée à l'aide d'une caméra cachée, où l'on voyait notamment des poussins étouffés dans des sacs-poubelle et jetés vivants dans un broyeur (Le Télégramme du 14 novembre). Hier matin, une équipe des services vétérinaires et des gendarmes se sont rendus au couvoir pour opérer un contrôle en présence de la direction de l'entreprise. Cette dernière réfute avoir recours à ce genre de pratiques et dénonce une « mise en scène calomnieuse ».

Mer. Valls plaide pour la croissance bleue

Manuel Valls s'est fait, hier à Nantes, le chantre de la « croissance bleue » de l'économie de la mer, même s'il a été rappelé à des revendications plus prosaïques par les pêcheurs qu'il a tenté de rassurer.

Manuel Valls a inauguré l'usine Alstom, à Montoir-de-Bretagne (44) d'où sortiront les nacelles et les générateurs des immenses éoliennes marines du groupe industriel français.



« On a beaucoup parlé ces derniers jours de la "croissance verte", mais la "croissance bleue" est tout aussi prioritaire », a affirmé le Premier ministre, aux Assises de l'économie de la mer et du littoral organisées à Nantes, où il a utilisé à plusieurs reprises cette expression. Un peu plus tôt, Manuel Valls avait inauguré une usine d'Alstom à Montoir-de-Bretagne, près de Saint-Nazaire, d'où sortiront à partir de février les nacelles et les générateurs des immenses éoliennes marines du groupe industriel français. Le site, destiné à équiper trois des six futures fermes éoliennes marines françaises, emploiera 300 personnes. Alors que l'Exécutif, François Hollande en tête, peint ses discours en vert à l'approche du grand sommet sur le climat prévu à Paris fin 2015, Manuel Valls est venu mettre une touche de bleu au tableau gouvernemental, avec deux

annonces concernant les énergies renouvelables. D'une part, l'attribution à deux alliances industrielles (EDF-DCNS et GDF Suez-Alstom) des premières fermes-pilotes d'hydroliennes, ces turbines sous-marines qui produisent de l'électricité. Celles-ci seront construites dans le raz Blanchard, zone de forts courants au large du Cotentin. Une annonce qui ne surprend pas Jean-François Daviau, le président de Sabella, présent à Nantes hier et qui s'attend « à une annonce concernant le Fromveur et Sabella lors de la venue de Manuel Valls le 18 novembre à Brest ».

Appel à manifestations d'intérêt en 2015

Ensuite, pour un autre créneau émergent des énergies marines, l'éolien flottant, un appel à manifestations d'intérêt de 150 millions d'euros sera lancé en juin 2015. En marge du

déplacement, la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, a dit espérer le lancement, au premier trimestre 2015, d'un troisième appel d'offres pour les éoliennes en mer « classiques ». Mais, comme pour la croissance verte la semaine dernière lors de la conférence environnementale, Manuel Valls a bien fait comprendre qu'en matière de « croissance bleue », l'écologie devait là aussi aller de pair avec l'économie. Ainsi, la France défendra à Bruxelles des quotas de pêche pour 2015 qui tiendront compte des avis scientifiques mais aussi de « leur impact économique sur la filière », a assuré Manuel Valls, alors que 300 pêcheurs ont manifesté à l'occasion de sa venue à Nantes en faveur d'un maintien des quotas français fixés à Bruxelles. Sur la pêche en eaux profondes, Manuel Valls a écarté une interdiction par la France.

Culture marine. Le maillon manquant

Anthony Fouchard

Jean-Yves de Chaisemartin, maire de Paimpol et créateur d'Aléor, une société qui exploite 7 hectares d'algues au sud de Bréhat souligne les enjeux du développement de la culture marine en Bretagne.



Photo Anthony Fouchard

« L'algue souffre d'un délit de sale gueule. » Jean-Yves de Chaisemartin n'y va pas par quatre chemins pour expliciter ce qui, selon lui, bloque l'essor de l'aquaculture française. « Pendant des années, on a traité l'algue comme un déchet, il faut dépasser cette barrière culturelle et valoriser cette ressource », explique-t-il. En 2007, il a monté avec deux associés l'entreprise Aléor, spécialisée dans la production d'algues marines. Ils exploitent, au sud de Bréhat, 7 hectares de champ d'algues destinées principalement au domaine cosmétique. Compléments

alimentaires, médicaments, nourriture ultra-nourricière pour astronautes, le champ d'application est pourtant beaucoup plus vaste. « La demande est là, ce qui manque, c'est l'offre. Nous sommes incapables de satisfaire nos propres besoins ».

Maillon manquant

En France, 70.000 tonnes d'algues sont récoltées chaque année (dont 20.000 destinées à l'exportation, pour environ neuf millions d'euros). Trop peu pour concurrencer les ténors du secteur, Chine en tête, qui exporte, elle, plus de dix millions de

tonnes par an.

La faute à une filière de production sous-développée. Sur le littoral français, 98 % des algues récoltées sont issues de la cueillette en mer. A contrario, à l'échelle mondiale 99,5 % des algues sont cultivées dans des espaces dédiés.

Dans l'Hexagone, il y a un maillon manquant : les producteurs. « Il faut créer une dynamique de filière », insiste le maire de Paimpol pour qui la question de l'aménagement des espaces maritimes doit occuper le devant de la scène. « Il faut qualifier les vertus de l'aquaculture » et présenter les champs d'algues non pas comme une restriction de l'espace maritime mais plutôt comme une mesure compensatoire pour un projet d'élevage de poissons, par exemple.

« Un cercle vertueux »

En somme un cercle vertueux, « créateur de richesses et d'emplois » dont la France se prive par frilosité. Pour Jean-Yves de Chaisemartin, la priorité devrait être de convaincre les acteurs du monde maritime (pêcheurs, ostréiculteurs...) que la culture des algues ne va pas à l'encontre de leurs propres productions, mais pourrait en devenir le complément idéal.

541

Le nombre de partenaires de la marque Bretagne, dont 259 entreprises.

Le départ



Après 15 années comme directeur général de la société Pen

Quick et 50 courses organisées, Pierre Bojic a décidé de quitter, au 31 décembre 2015, ses fonctions au sein de cette société. Il assurera l'intégralité de ses responsabilités au cours de cette année 2015. Cette année a été marquée pour Pen Quick, société du Groupe Télégramme, par l'organisation de trois courses océaniques : la Route du Rhum-Destination Guadeloupe, la Solitaire du Figaro-Eric Bompard Cachemire et la Transat AG2R La Mondiale.

48

En milliards d'euros, le montant déboursé par les banques américaines et européennes, entre janvier et septembre 2014, pour régler les litiges qui les visaient.

La diversification



Après les sodas et les jus de fruits, Coca-Cola s'attaque au marché du lait.

Le géant américain va commercialiser un lait peu sucré et bourré de protéines, pour un prix deux fois supérieur au lait traditionnel. Baptisé « ? Fairlife ? », il n'est destiné qu'au marché américain pour l'instant. Il contient 50 % de protéines et de calcium de plus qu'un lait ordinaire. Le groupe cherche à se diversifier alors que ses ventes de Coca ont chuté de 3 % l'an dernier aux États-Unis.